

15. Février 1784.

283

Le Roi de Suede, n'oubliant rien de ce qu'il y a de remarquable dans cette capitale, y continue son séjour. S. M. assista le jour de l'an en habit de cérémonie avec toute sa suite à la grand-Messe, qui fut célébrée par le cardinal Conti dans la chapelle Sixtine. S. S., le sacré college & l'Ordre de la prélature assistèrent également à cet Office, à l'issue duquel S. S. & le Roi de Suede se rendirent au Musée clémentin où ils s'entretinrent long-tems. Vers le soir S. M. S. fut rendre visite au cardinal de Bernis qui eut l'honneur de lui donner à souper à une table de 40 couverts. — Lorsque le cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, eut l'honneur de faire à ce Monarque ses remerciemens *des graces signalées dont jouissent les Catholiques-romains* (a) établis dans les *Etats de S. M.*

---

route. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bon sens ainsi que la bonne latinité sont pour l'inscription telle qu'elle se voit ici. Ce qu'on lit dans quelques feuilles, *Dominici natalis diei . . . præfens eadem celebraverit* &c, sont des hérésies grammaticales & même théologiques. Différence également remarquable, 15 Sept. 1783. p. 116.

(a) Je suis réellement scandalisé de voir cette expression néologique dans la bouche d'un cardinal (si toutes fois elle y a été). A quoi bon ce pléonafime de *Catholiques-romains*? Y auroit-il sujet de s'y méprendre, si on n'ajoutoit pas l'inutile épithete de *romains*? St. Augustin observoit que de son tems le nom de *Catholique* étoit si exclusif & si bien entendu qu'aucune secte ne se l'arrogeoit; sa signification n'a pas changé depuis, il est reçu &

*II Part.*

T employé